

Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 11 décembre 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 3605, rue Paquette, un abri d'auto en marge latérale dont la distance avec la ligne de terrain latérale est d'un minimum de 0,15 mètre au lieu de 0,50 mètre.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 16 novembre 2023.



Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert